

Décisions de retrait d'agrément d'établissements de crédit prises par l'ACPR au cours du mois d'octobre 2014

(En application des dispositions transitoires prévues à l'article 34, paragraphe II de l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013, les sociétés financières et les Institutions financières spécialisées **peuvent, jusqu'au 1er octobre 2014, opter pour un agrément en tant que société de financement perdant ainsi leur statut d'établissement de crédit.** Voici la liste des sociétés financières ayant déjà opté pour ce statut.

CIB	Dénomination sociale	Date du collège
10050	Société réunionnaise de financement - Sorefi	06/10/2014
13928	GE Capital financements immobiliers d'entreprise	06/10/2014
14408	HSBC Real Estate Leasing (France)	06/10/2014
14958	Siemens financial services	06/10/2014
15338	Disponis	06/10/2014
16760	Franfinance	06/10/2014
18890	Société martiniquaise de financement - Somafi	06/10/2014
18900	Société guadeloupéenne de financement - Soguafi	06/10/2014
19940	Natixis Energéco	06/10/2014
12110	CMV Médiforce	21/10/2014
12549	Locindus S.A.	21/10/2014
13018	Batiroc Bretagne - Pays de Loire	21/10/2014
13858	Loisirs finance	21/10/2014
13888	HSBC Factoring (France)	21/10/2014
14998	Domofinance	21/10/2014
15610	Société anonyme de gestion et de financement - Sagefi	21/10/2014
16020	Batimap	21/10/2014
16270	Comptoir financier de garantie - CFG	21/10/2014
17479	Coopérative immobilière des îles Saint-Pierre-et-Miquelon (C.I.S.P.M.)	21/10/2014
18179	Commerzbank holdings France	21/10/2014
18730	Océor lease Nouméa	21/10/2014
19110	Océor lease Tahiti	21/10/2014
19190	Oceor lease Réunion	21/10/2014

Autres décisions de retraits d'agrément

Octobre 2014

✚ CORTAL CONSORS

Restructuration

Retrait d'agrément en qualité d'établissement de banque de CORTAL CONSORS, avec prise d'effet à la date de la réalisation effective de sa fusion-absorption par sa maison-mère BNP PARIBAS

✚ BANQUE NATIONALE DE PARIS INTERCONTINENTALE

Restructuration

Retrait d'agrément en qualité d'établissement de banque de BANQUE NATIONALE DE PARIS INTERCONTINENTALE, avec prise d'effet à la date de la réalisation effective de la transmission universelle de son patrimoine à sa maison-mère BNP PARIBAS

✚ BANQUE POPULAIRE D'ALSACE

Restructuration

Retrait d'agrément en qualité d'établissement de banque de la BANQUE POPULAIRE D'ALSACE, avec prise d'effet à la date de la réalisation effective de sa fusion-absorption par la BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE.